

2S FORMATION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES À
ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 99 AVENUE ACHILLE PERETTI
92200 NEUILLY SUR SEINE

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire du 1 Novembre
2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 1 Novembre à 10 heures trente, les associés de la société, se sont sur convocation du Président en date du 1 Novembre 2025

L'assemblée est présidée par Madame Grimond en qualité de président

Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
 - le rapport du président;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Modification corrélative des statuts
- Changement de président

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de nomme comme nouveau président Monsieur Bahafid Islam en remplacement de Madame Grimond .

L'ensembles des résolution sont adoptée à l'unanimité .

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Fait à Paris le 1 Novembre 2025

Monsieur Bahafid

Madame Grimond

Bahafid

Grimond